



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 juillet 2019
19 heures 00

SP/AS

N° 002446

Direction des Affaires
Culturelles -
Participation du
musée municipal au
Vaucluse Provence
Pass.

Affiché le :

Le mardi 23 juillet 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 juillet 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Emilie SIAS est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » de rendre ses collections accessibles au public et de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Vaucluse Provence Attractivité, organisme à vocation départementale, placé sous la présidence de Monsieur Maurice Chabert, a pour mission d'accroître la notoriété et le rayonnement du territoire afin d'attirer des touristes, des talents et des investisseurs.

Dans le cadre de ses missions, Vaucluse Provence Attractivité a élaboré un dispositif dénommé « Vaucluse Provence Pass », outil de promotion, au service du territoire et de ses acteurs du tourisme.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il s'agit d'un passeport prépayé qui donne accès à un certain nombre de sites de visites sur tout le territoire vauclusien pour un prix forfaitaire unique.

Afin d'assurer la promotion du Musée d'Apt, site touristique majeur de la ville, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer le dispositif "Vaucluse Provence Pass" en permettant de pratiquer une tarification réduite pour l'entrée au musée municipal et de signer la convention de partenariat entre la Ville et Vaucluse Provence Attractivité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL

Considère que la promotion touristique du musée municipal répond bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

Confirme l'importance de l'intégration du musée d'Apt dans des réseaux touristiques à l'échelle départementale.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives au dispositif "Vaucluse Provence Pass", et notamment la convention de partenariat ci-annexée à la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**